

## NOTES SUR L'ORIGINE DU POUVOIR POLITIQUE SELON FRANCISCO DE VITORIA

### NOTES ON THE ORIGIN OF POLITICAL POWER ACCORDING TO FRANCISCO DE VITORIA

Jeferson da Costa Valadares<sup>1</sup>

**Résumé:** Ce texte fait d'une façon générale quelques brèves remarques sur la conception de Dieu comme l'origine du pouvoir politique chez Francisco de Vitoria (1486-1546) au XVI<sup>e</sup> siècle. Dans la *Relectio de potestate civili*, § 6 (*Conférence sur le pouvoir politique*) le dominicain espagnol analyse en effet les causes du pouvoir politique, notamment la cause efficiente du pouvoir politique et dit: *Quae enim apud omnes naturalia sunt, a Deo auctore naturae, sine dubio* (En effet, ce qui est naturel à tous les hommes vient sans aucun doute de Dieu, l'auteur de la nature). La contribution majeure de la philosophie de Vitoria consiste dans la formulation théologique et philosophico-juridique de Dieu comme cause efficiente du pouvoir politique. Mon objectif dans ce travail est d'analyser et de reconstruire les arguments dont Vitoria fait usage pour élaborer sa doctrine sur l'origine du pouvoir politique. Mon hypothèse est que cette idée s'enracine dans la pensée aristotélicienne et théologique. Ma stratégie pour construire ces brèves remarques s'organise de la façon suivante: I. Introduction; II. L'analyse de la nature du pouvoir politique; III. Thèmes; IV. La théorie du pouvoir politique: à la recherche de la cause efficiente; V. Conclusion.

**Mots-clés:** Théorie de l'État. pouvoir politique. théorie scolastique de la politique.

---

<sup>1</sup> FAPERJ; École Normale Supérieure de Lyon; Universidade Federal do Rio de Janeiro (UFRJ). ORCID: <http://orcid.org/0000-0001-5076-674X>. E-Mail: [jefersonvalladares@gmail.com](mailto:jefersonvalladares@gmail.com)



**Abstract:** This text deals in a general way with some brief remarks on the conception of God as the origin of political power in Francisco de Vitoria (1486-1546) in the sixteenth century. In the *Relectio de potestate civili*, § 6 (Conference on Political Power), the Spanish Dominican analyzes the causes of political power, especially the efficient cause of political power, and says: *Quae enim apud omnes naturalia sunt, a Deo auctore naturae, sine dubio* (Indeed, what is natural to all men comes undoubtedly from God, the author of nature). The major contribution of Vitoria's philosophy consists in the theological and philosophical-juridical formulation of God as an efficient cause of political power. My objective in this work is to analyze and reconstruct the arguments that Vitoria uses to elaborate his doctrine on the origin of political power. My hypothesis is that this idea is rooted in Aristotelian and theological thought. My strategy for constructing these brief remarks is organized as follows: I. Introduction; II. Analysis of the nature of political power III. Themes; IV. The theory of political power: in search of the efficient cause; V. Conclusion.

**Keywords:** State theory. political power. scholastic theory of politics.

*Non enim homini homo lupus est, ut ait Ovidius, sed homo.*

(Francisco de Vitoria. *De indis prior*, § 3)

## I.

Ce texte fait d'une façon générale quelques brèves remarques sur la conception de Dieu comme cause efficiente, i.e., l'origine du pouvoir politique chez Francisco de Vitoria (env. 1486-1546)<sup>2</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle.

Dans la *Relectio de potestate civili*, § 6 (*Conférence sur le pouvoir politique*) le dominicain espagnol analyse les causes du pouvoir politique, notamment la cause efficiente du pouvoir politique et dit: *Quae enim apud*

---

<sup>2</sup> VALADARES, Jeferson da Cota. *Notas sobre o humanismo jurídico de Francisco de Vitoria e o ius communicationis em contexto*. Synesis, Vol. 8, n° 1. Universidade Católica de Petrópolis, Petrópolis, Rio de Janeiro. Jan/jun. 2016, pp.101-120.

*omnes naturalia sunt, a Deo auctore naturae, sine dubio* (En effet, ce qui est naturel à tous les hommes vient sans aucun doute de Dieu, l'auteur de la nature). La contribution majeure de la philosophie de Vitoria consiste dans la formulation théologique et philosophico-juridique de Dieu comme cause efficiente du pouvoir politique. Mon objectif dans ce travail est d'analyser et de reconstruire les arguments dont Vitoria fait usage pour élaborer sa doctrine sur l'origine du pouvoir politique. Mon hypothèse est que cette idée s'enracine dans la pensée aristotélicienne et théologique.

Nous remarquons que les trois autres causes (finale, matérielle et formelle), lesquelles Vitoria utilise pour constituer et analyser le pouvoir politique seront mises de côté pour donner la place à une problématique exclusivement concentrée dans son enquête sur l'origine à la fois divine et naturelle du pouvoir politique. L'analyse qui va entreprendre Vitoria en utilisant l'outil de la cause efficiente comme méthode scolastique est une façon classique et efficace dans la production d'une théorie de l'« État » dont la base est métaphysique. La structure du pouvoir politique chez Vitoria est difficile à comprendre justement parce que la définition de la cause efficiente de ce pouvoir est complexe et attachée à un genre de pensée à la fois antique et médiéval. Cette structure fait une espèce « d'amalgame » entre Dieu et la Nature.

## II.

Dans la *Relectio de potestate civili* (1528), Francisco de Vitoria analyse la nature et la structure de la *Respublica*, qu'on va nommer ici, pour une simple raison de traduction, « État » (au sens de communauté politique)<sup>3</sup>. Le but de cette analyse si condensée mais dense et complète est d'établir à partir de la pensée philosophique et théologique les fondements de la vie politique, c'est-à-dire, de l'« État ». Le répertoire des thèmes qui sont analysés dans le *De potestate civili* par Vitoria est assez large. Il examine au

---

<sup>3</sup> Cf. La traduction de Maurice Barbier sur le pouvoir politique. VITORIA, Francisco. *Leçon sur le pouvoir politique*. Introduction, traduction et notes par Maurice Barbier, Paris, J. Vrin, 1980, p. 3, n. 1.

début le pouvoir publique et ensuite, le pouvoir privé. Mais s'il analyse le premier d'une façon claire et précise, il ne s'approche du pouvoir privé que d'une façon générique, malgré son importance philosophique. La méthode développée par Vitoria est l'application des idées de la scolastique, notamment de Thomas d'Aquin, au fur et à mesure que la nécessité de l'argumentation l'exige pour démontrer ses conclusions. Aristote est présent dans sa construction et dans l'établissement des fondements de l'« État » comme l'inspiration et le paradigme majeur de sa pensée politique. Il va se servir d'une nouvelle méthode d'analyse du pouvoir: l'enquête des quatre causes.

« Le devoir et la tâche du théologien – selon Francisco de Vitoria – sont si vastes qu'aucun sujet, aucune discussion et aucun domaine ne semblent étrangers au discours et au projet théologiques »<sup>4</sup>. Le dominicain expose l'importance de la réflexion théologique et métaphysique au début de la *Relectio de potestate civili* sur le pouvoir civil pour établir la force et la signification de la théologie comme science par excellence dans la Renaissance Espagnole. Une connaissance qui hérite de la théologie aristotélicienne. Il continue et dit que « le manque de théologiens qualifiés et compétents est très grand, pour ne pas dire plus! Or, la théologie (en grec: *theologia*) est la première de toutes les disciplines et de toutes les sciences qui sont au monde »<sup>5</sup>.

Le problème théologique et philosophique de la cause efficiente du pouvoir civil a pour base deux concepts difficiles à définir et à comprendre chez Francisco de Vitoria. Il s'agit de Dieu et de la Nature. Vitoria part notamment des textes théologiques et philosophiques pour définir et construire sa théorie du pouvoir civil dans ce cadre. Voici le départ de son analyse:

---

<sup>4</sup> VITORIA, Francisco. *Relecciones teológicas. De potestate civili*. Edición crítica del texto latino, versión española, introducción general e introducciones de su doctrina teológico-jurídica por Teófilo Urdanoz, O.P. Madrid: B.A.C., 1960., p. 150: "*Officium ac munus theologi tam late patet, ut nullum argumentum, nulla disputatio, nullus locus alienus videatur a theologica professione et instituto*".

<sup>5</sup> VITORIA, Francisco. *Relecciones teológicas. De potestate civili*. Edición crítica del texto latino, versión española, introducción general e introducciones de su doctrina teológico-jurídica por Teófilo Urdanoz, O.P. Madrid: B.A.C., 1960., p. 150: « *Tanta sit, ne plus exigam, theologorum bonorum inopia et solidorum. Est autem theologia omnium disciplinarum, studiorumque orbis prima, quam graecii vocant* ». (Les traductions concernant aux textes de Vitoria dans le *De potestate civili* sont de M. Barbier).

Le texte à expliquer et à commenter se trouve dans les *Sentences* de Pierre Lombard (1.II, d. 44) et il est tiré de Saint Paul: « Tout pouvoir vient de Dieu » (*Rm.* 13, 1). Sans doute, on pourrait dire beaucoup de choses à propos de ce texte. Cependant, je parlerai présentement du pouvoir laïc ou temporel et toute notre discussion sera contenue dans certaines limites, afin de ne pas tomber dans des développements et des digressions plus étendus qu'il n'est nécessaire. C'est pourquoi toute la leçon que nous faisons présentement se ramènera à trois propositions<sup>6</sup>.

L'essentiel dans ce passage c'est d'abord de savoir qu'il s'agit d'un commentaire et d'une explication des textes de Pierre Lombard<sup>7</sup> et de la Bible; c'est l'idée de Dieu comme origine et cause du pouvoir politique. Il y a un double intérêt dans ce que Vitoria énonce: le mélange typique de la scolastique médiévale entre les textes philosophiques et les textes bibliques; le second intérêt est l'établissement de trois propositions concernant la nature, l'organisation et les lois dans le cadre de sa théorie du pouvoir politique. Il part d'un lieu commun dans l'étude sur la nature et l'origine du Pouvoir: le texte de Pierre Lombard qui en cherche les fondements dans la Bible, avec Saint Paul. Or, Vitoria sait bien que sur ce sujet, beaucoup de choses ont déjà été

<sup>6</sup> VITORIA, Francisco. *Relecciones teológicas. De potestate civili*. Edición crítica del texto latino, versión española, introducción general e introducciones de su doctrina teológico-jurídica por Teófilo Urdanoz, O.P. Madrid: B.A.C., 1960., p. 151: « *Locus relegendus ac tractandus est in Magistro sententiarum in 2 d. 44 et sumptus est ex Paulo ad Romanos 13, 1: Non est potestas nisi a Deo. In quem locum, licet permulta sint quae afferri possent, tamen in praesentiarum de laica, seu saeculari potestate, tota nostra disputatio erit nonnullis limitibus coercita, ne effusius quam opus sit, erret et evagetur. Tota ergo praesens relectio tribus terminabitur conclusionibus* ».

<sup>7</sup> Cf. LOMBARD, Pierre. *Sentences*. Liber 2, Cap. 1, dist. 44, § 3: « *Auctoritatibus adstruit potentiam peccandi esse a Deo. Sed pluribus Sanctorum testimoniis indubitanter monstratur quod potestas mali a Deo est, a quo est omnis potestas. Ait enim Apostolus: Non est potestas nisi a Deo; quod non de potestate boni tantum, sed et mali intelligi oportet, cum Pilato Veritas dicat: Non haberes in me potestatem, nisi datum esset tibi desuper* ». Traduction: « *Il prouve sur la base des autorités que la puissance de commettre le péché vient de Dieu. Mais il est indubitablement montré par plusieurs témoignages des Saints que le pouvoir du mal vient de Dieu, d'où vient tout pouvoir. L'Apôtre affirme en effet: Il n'y a pas de pouvoir qui ne vienne de Dieu; ce qui doit s'entendre non seulement relativement au pouvoir du bien, mais aussi du mal, puisque la Vérité dit à Pilate: Tu n'auras pas de pouvoir sur moi, si cela ne t'avait été donné d'en haut.* »

dites et écrites. Mais son approche est une approche ponctuelle: l'origine du pouvoir public et laïque qui vient d'une source unique et commune, qui est donné aux hommes pour qu'ils puissent vivre ensemble de la meilleure façon possible. Il s'intéresse spécifiquement au pouvoir temporel et laïque, une fois que la conception de la société, de l'« État » est en jeu. Il est intéressant de voir, comme l'a bien noté Maurice Barbier<sup>8</sup>, qu'« après une brève introduction, où Vitoria annonce qu'il va commenter le texte de S. Paul: *tout pouvoir vient de Dieu* (Rm. 13, 1), la *Leçon sur le pouvoir politique ou civil* va se développer autour de trois questions: (i) il s'interroge sur la nature du pouvoir politique: la remarque de méthode, la détermination successive de la fin, l'origine et le sujet du pouvoir politique; (ii) les principes de l'organisation du pouvoir politique (iii) consacré au caractère obligatoire des lois ».

Pour Francisco de Vitoria, la Nature est un concept lié à la notion de Dieu comme créateur et donateur des formes. La Nature dans le contexte du pouvoir politique s'oppose à tout volontarisme, à toutes les forces artificielles qui seraient extérieures à Dieu. Dieu a créé la Nature, mais il ne se confond pas avec elle. La Nature est le lieu de la réalisation des créatures, des lois, du pouvoir civil, de l'« État » et de la vie en société; donc, la nature est l'origine de la société civile. En ce sens, pour bien savoir en quoi consiste l'origine du pouvoir, il faut enquêter sur ses causes. Or, la cause efficiente de tout pouvoir y compris le pouvoir civil est Dieu. Toutes les choses proviennent de Dieu y compris le pouvoir civil ou politique dans la mesure où il n'y a rien d'artificiel en ce qui concerne le transfert du pouvoir et l'établissement d'un gouvernement. Pour Vitoria, il n'y a pas de contrat social ou pacte social comme on peut voir chez Hobbes, *grosso modo*, mais une absence de tout volontarisme humain dans l'origine de l'État. Alors, c'est Dieu – selon Francisco de Vitoria – qui donne la forme aux choses parce que toutes les choses ont été faites par Lui, le créateur et l'origine du pouvoir transmis à l'« État » (qui a été établi par la Nature) par les hommes qui sont chargés

---

<sup>8</sup> VITORIA, Francisco. *Leçon sur le pouvoir politique*. Introduction, traduction et notes par Maurice Barbier. Paris: J. Vrin, 1980., p. 16-17.

de choisir leur système de gouvernement. Dans un premier moment, c'est la nature qui établit l'État par création divine et Dieu (cause efficiente) qui donne le pouvoir à l'État; dans un second moment, ce n'est pas à travers la volonté humaine, mais c'est à travers la nature que l'État transfère son pouvoir au peuple qui va choisir son système politique le plus convenu. Je remarque que la théorie du transfert du pouvoir n'est pas le sujet de cet article, il s'agit uniquement d'une observation pour situer la notion de cause efficiente du pouvoir politique. Ce n'est pas Dieu qui donne ou transfère le pouvoir à un monarque ou à une personne en particulière, le pouvoir qui émane de Lui se transfère au peuple, donc à la communauté politique, qui est la « personne légitime de droit » pour faire valoir ce que Dieu a établi et pour choisir le modèle et le système de gouvernement.

Après avoir mis en avant le *status* de la question sur l'enquête, sur l'origine divine et naturelle du pouvoir politique et ses brèves remarques préliminaires aussi sur la théorie du transfert du pouvoir, je vais présenter les thèmes courants dans le *De potestate Civili* et ensuite exposer la méthode scolastique de laquelle se sert Vitoria. Cela nous permettra de contextualiser sa pensée dans le mouvement de rénovation de la théologie désignée comme Seconde Scolastique Ibérique.

### III.

Afin de présenter une vision globale et de montrer la structure du *De potestate civili*, je vais présenter le répertoire des thèmes analysés par Vitoria. Ce répertoire est composé de 24 questions ou thèmes permettant d'étudier le pouvoir civil. Je l'ai divisé en deux groupes, en tenant compte du fait que le premier groupe a comme sujet central la source du pouvoir et le deuxième groupe le sujet au tour des lois: (A) Sur les questions des sources et fondements du pouvoir publique, l'analyse par la doctrine aristotélicienne des quatre causes, dont la cause finale, cause efficiente, cause matérielle et cause formelle. (B) Sur les questions de la légitimité, de l'obligation des lois liées à ce pouvoir et sur le pouvoir privé, qu'il traite très peu par rapport au

pouvoir public qui occupe une réflexion assez grande dans le *De potestate civili*. En somme, les thèmes se présentent de la façon suivante:

(A) Premièrement, Vitoria dit que tout pouvoir, public ou privé, en vertu duquel un État temporel est gouverné, est non seulement juste et légitime, mais a Dieu pour auteur, de telle sorte qu'il ne peut être enlevé ni supprimé par le consentement du monde entier. Il observe qu'il y a un double pouvoir: le pouvoir public et le pouvoir privé. Ensuite, il analyse la question de la finalité: quelle est la fin du pouvoir civil (politique)? La fin du pouvoir civil, *grosso modo*, est le cœur de sa théorie de l'État, parce que la finalité y joue un rôle central: préserver le bien commun et amener les hommes à la sécurité et au bonheur. Il constate que l'homme est un animal faible dans la nature et qu'il ne peut pas rester en dehors de la vie sociale; il décrit la misère de l'homme et explique ce qu'il a fallu faire pour subvenir à ses besoins. Vitoria recherche les sources et les origines des cités et des États en affirmant qu'elles n'ont pas une base contractuelle mais sont un fait de la nature. Donc, ce n'est pas l'invention des hommes qui est à la source et à l'origine des cités et des États, mais ceux-ci sont pour ainsi dire l'œuvre de la nature. Le thème suivant est le sujet de mon texte concernant la recherche d'une cause efficiente qui peut justifier le pouvoir dans la méthode aristotélicienne et scolastique de l'enquête sur les causes d'un être. La question « quelle est la cause efficiente du pouvoir politique? » a comme réponse Dieu, mais la nature joue elle aussi un rôle important dans ce contexte que je vais essayer d'analyser.

Ensuite, Vitoria formule un ensemble de questions comme par exemple: quelle est l'origine du pouvoir politique? Quelle est la cause matérielle de ce pouvoir? Qui en est le sujet d'après le droit naturel et divin? Il développe une interrogation assez compliqué en raison de sa « pensée théocratique » selon laquelle non seulement la monarchie ou le pouvoir royal est juste et légitime, mais les rois tiennent même leur pouvoir du droit divin et naturel et non de l'État lui-même ni des hommes seuls. Dans la suite de ses analyses, Vitoria se pose deux questions par rapport à la légitimité du pouvoir civil: d'abord, les pouvoirs en vertu desquels les États



des infidèles sont gouvernés sont-ils légitimes? Ensuite, y a-t-il, chez les païens, des princes et des magistrats légitimes? Il revient au thème des causes du pouvoir et explique les trois causes du pouvoir public temporel. Ce premier bloc de thèmes développé par Vitoria concerne surtout la recherche des fondements et des causes du pouvoir public. Le deuxième bloc de thèmes qu'il développe ensuite, s'approche des questions de la légitimité du pouvoir public, mais aussi privé.

(B) Deuxièmement, Vitoria analyse le rôle de la liberté dans les régimes politiques: il n'y a pas moins de liberté dans le régime monarchique que dans le régime aristocratique et démocratique. La façon d'aborder le problème de la légitimité aussi constitue un mode de raisonnement très important dans la pensée politique de la Scolastique par rapport au pouvoir qu'a l'État d'utiliser de sa légitimité pour juger et appliquer des sanctions, comme lorsqu'il dit: on pourrait légitimement punir un État tout entier pour la faute de son roi. Il interroge la légitimité de la guerre en ces termes: dans quel cas aucune guerre ne serait-elle juste? Dans le thème qui suit, Vitoria semble déclarer sa préférence pour la monarchie. De même que la majorité de l'État peut établir un roi sur l'État tout entier, malgré l'opposition des autres, de même si tous les autres s'y opposaient, dans ce cas choisir un seul monarque, à qui tous les princes et tous les provinces seraient tenues d'obéir.

Pour ce qui est des lois, il est intéressant de noter qu'il aborde le sujet de façon plus systématique dans son Commentaire sur le traité *De la Loi* de Thomas d'Aquin, ComSTh, I-II, q. 90-108<sup>9</sup>. Sur les lois, Vitoria se demande: comment les lois et les constitutions des princes obligent-elles en conscience? Qu'en est-il des ordres des parents vis-à-vis de leurs enfants et de ceux des maris vis-à-vis de leurs femmes? Il y a aussi une enquête sur les différences et ressemblances possibles entre la loi humaine et la loi divine qui sont au cœur de la vie commune dans la vie publique. Au cours de cette discussion, Vitoria dit que tout comme la loi divine, la loi humaine

---

<sup>9</sup> VITORIA, Francisco. *De la loi, Commentaire de la Somme théologique (Ia-IIae, q. 90-108)*. Traduction, introduction et notes de Gaëlle Demelemestre, Paris: Ed. Du Cerf, 2013.

a le pouvoir d'obliger sous peine de faute. Donc, Vitoria se demande: quelle faute commettent-ils ceux qui transgressent les lois humaines, une faute mortelle ou seulement vénielle? Rappelons que le thème des lois est d'une certaine façon liée à ces spéculations sur la nature du pouvoir politique, tandis que la vie civile est une vie ordonnée par les lois y compris les lois de la nature et les lois divines. Le raisonnement qu'entreprend Vitoria n'est pas casuistique. Il s'agit de cas concrets de l'enquête ordonnée à des solutions pratiques, comme on peut le voir dans la réflexion sur les lois en lien avec le pouvoir public. Comment – dit Vitoria – peut-on discerner quand les lois humaines obligent sous peine de faute mortelle et quand elles obligent sous peine de faute vénielle? Sur la question de la loi et de son application en cas d'obligation, Vitoria se demande, au sujet de la volonté du roi, qui a le pouvoir de l'appliquer au fur et à mesure. Donc, si le roi ne voulait pas obliger sous peine de faute, pourrait-il (le roi) le faire? Dans la même question, Vitoria s'interroge sur l'application directe et universelle des lois dans la vie publique et se demande si on peut les imposer comme obligations aux rois. Ainsi, les lois civiles obligent-elles les législateurs et notamment les rois? L'ensemble des thèmes concernant l'application de la loi et les autorités impliquées sont aussi si les lois civiles obligent les législateurs et notamment les rois. L'obligation cesse-t-elle lorsque cesse la raison de la loi? Les lois des tyrans obligent-t-elles? Enfin, Vitoria nous livre une réflexion sur le pouvoir privé assez brève: les ordres des parents obligent de la même manière que les lois civiles et il en est de même pour ceux des maris vis-à-vis de leurs femmes.

#### IV.

Francisco de Vitoria développe une théorie du pouvoir politique de façon très précise dans la *Leçon sur le pouvoir civil*. Cette théorie est une théorie générale de l'« État » dont Dieu est la principale source et le fondement. La clef de voûte de son argument est l'idée de Dieu qui est la cause efficiente de ce pouvoir. Cette thèse selon laquelle Dieu est la

cause efficiente du pouvoir est fondamentale, parce que Vitoria construit sa théorie du pouvoir politique d'une façon très aristotélicienne au sens métaphysique. « La nature – selon Paolo Grossi – et la société s'expriment sans bâillon, alors que le droit se réserve un rôle ordnatif, donc modeste »<sup>10</sup>. Cet aspect du droit caractéristique de l'esprit médiéval a certainement eu un héritage dans l'interprétation de la nature, du droit et du pouvoir au XIV<sup>e</sup> siècle en Espagne. En reprenant cet aspect, Vitoria développe la recherche des causes pour savoir quelle est l'origine, en d'autres termes, la cause efficiente du pouvoir civil. Il écrit ceci dans sa *Leçon*:

Or, il y a un double pouvoir, public et privé. Je parlerai donc d'abord du pouvoir public et ensuite du pouvoir privé. Mais, selon les mots d'Aristote, « nous pensons connaître chaque chose lorsque nous en connaissons les causes ». Je pense donc faire œuvre utile en cherchant les causes du pouvoir politique et temporel, sur lequel portera tout cet exposé. Une fois celles-ci déterminées avec certitude, la force et les effets de ce pouvoir apparaîtront facilement<sup>11</sup>.

Vitoria expose l'ordre des questions et des sujets. Mais il est clair que le pouvoir public ou laïc est celui qui compte le plus dans ses réflexions. Connaître un sujet par ses causes, c'est, pour lui, la méthode par excel-

<sup>10</sup> GROSSI, Paolo. *L'Europe du droit*, traduit de l'italien par Sylvie Taussig, Paris: Seuil, 2011, p. 15; 32; 55: « *Le droit, surtout pour qui vit en Europe continentale et a pour horizon la civilisation moderne, apparaît indissolublement lié au pouvoir, au pouvoir suprême, au pouvoir politique, dont il semble être une expression* ». Il ajoute sur l'Espagne: « *En Espagne, les droits locaux à caractère coutumier dominant jusqu'au milieu du XIIe siècle en Catalogne, en Aragon, dans la province de Valence et en Navarre, cependant qu'en Castille, dans la seconde moitié du siècle, une intervention remarquable d'Alphonse X le Sage (1265-1284) tend à forcer le localisme coutumier* ».

<sup>11</sup> VITORIA, Francisco. *Relecciones teológicas. De potestate civili*. Edición crítica del texto latino, versión española, introducción general e introducciones de su doctrina teológico-jurídica por Teófilo Urdanoz, O.P. Madrid: B.A.C., 1960., p. §2, p. 151: « *Cum autem duplex sit potestas, publica seu privata, prius de publica, mox vero de privata agemus. Et quoniam (ut Aristoteles admonet), « unumquodque tunc arbitramur scire, cum causas eius cognoscimus », operae pretium me facturum puto, si civilis et laicae potestatis, de qua tota futura est oratio, causas investigavero. Quibus certe perceptis, et vis, et effectus ipsius potestatis facile patebunt* ».

lence. C'est la première fois que la doctrine des quatre causes, comme processus logique de la fondation philosophique du pouvoir de l'« État », est employé dans une recherche sur le pouvoir civil, selon Urdañoz. Alors, il faut chercher la cause efficiente et ses particularités dans la théorie théologico-juridique du pouvoir. Dans le passage du *De potestate civili*, §6, Vitoria analyse l'origine du pouvoir politique en ces termes:

D'après ce qui précède, il est facile de saisir quelle est la cause efficiente de ce pouvoir. Nous avons montré, en effet, que le pouvoir public a été établi par le droit naturel. Or celui-ci a Dieu seul pour auteur. Il s'ensuit donc avec évidence que le pouvoir public vient de Dieu et qu'il ne procède ni d'une création humaine ni d'un droit positif. Car Dieu qui a tout fait avec sagesse, qui déploie sa force d'une extrémité du monde à l'autre, qui dispose tout avec bonté et dont toutes les œuvres sont faites avec ordre, comme le dit Saint Paul, a donné aux hommes une nature et une condition telles qu'ils ne peuvent vivre qu'en société. Bien plus, comme le dit Scipion chez Cicéron, « à ce Dieu suprême, qui gouverne le monde entier et qui a fait tout ce qui existe sur la terre, rien n'est plus agréable que de voir les hommes se réunir et se rassembler en vertu du droit de la société pour former ce qu'on appelle des cités ». Si les États et les communautés ont été établies par le droit divin ou naturel, il en va de même pour le pouvoir, sans lequel les États ne peuvent pas se régir. De façon analogue, nous allons confirmer par des arguments s'appuyant sur la raison et l'autorité que ce pouvoir est également de droit divin, afin qu'il ne reste aucun doute sur ce point. Tout d'abord, Aristote affirme dans la *Physique* (1. VIII) que les corps lourds et les corps légers sont mus par leur principe générateur, car ils ne sont pas mus par nulle autre cause que par l'inclination naturelle qu'ils tiennent de leur principe générateur et qui les pousse nécessairement au mouvement. Par conséquent, si Dieu a donné aux hommes

une nécessité et une inclination telles qu'ils ne puissent vivre qu'en société et sous la direction d'un pouvoir différent du leur, il est nécessaire d'admettre que ce genre de vie a été voulu par Dieu créateur. En effet, ce qui est naturel à tous les hommes vient sans aucun doute de Dieu, l'auteur de la nature; car celui qui donne l'espèce ou la forme, comme le dit encore Aristote, donne aussi ce qui suit l'espèce ou la forme. C'est pourquoi Saint Paul dit également: "Celui qui résiste à l'autorité résiste à l'ordre établi par Dieu"<sup>12</sup>.

L'argument de Vitoria sur Dieu comme cause efficiente et origine du pouvoir politique est très riche en détails et concepts. En ce qui concerne les concepts, il faut remarquer: (i) *le concept de cause efficiente*; (ii) *le droit naturel*; (iii) *le droit positif*; (iv) *Dieu comme auteur de la nature*; (v) *le pouvoir publique*; (vi) *la vie en société*; (vii) *l'espèce et la forme*. Dans cette analyse, je vais expliciter l'idée suivante: « ce qui est naturel à tous les hommes vient sans aucun doute de Dieu, l'auteur de la nature; car celui qui donne l'espèce ou la forme, comme le dit encore Aristote, donne aussi ce qui suit l'espèce ou la forme. C'est pourquoi Saint Paul dit

---

<sup>12</sup> VITORIA, Francisco. *Relecciones teológicas. De potestate civili*. Edición crítica del texto latino, versión española, introducción general e introducciones de su doctrina teológico-jurídica por Teófilo Urdanoz, O.P. Madrid: B. A.C., 1960., §6, p. 158-159: « *Efficientem vero causam huius potestatis ex dictis facile est intelligere. Si enim publicam potestatem ostendimus constitutam iure naturali, ius autem naturale Deum solum autorem cognoscit, manifestum evadit potestatem publicam a Deo esse, nec hominum conditione aut iure aliquo positivo contineri. Deus enim qui omnia in sapientia fecit, quidque attingit a fine usque ad finem fortiter et disponit omnia suaviter, et cuius opera omnia ordinata sunt, ut ait Apostolus, huius naturae et conditionis homines constituit, ut nisi in societate vivere non valerent. Imo (aut apud Ciceronem disserit Scipio), 'nihil est principi Deo qui omnem mundum regit et quicquid est in terris fecit, acceptius quam concilia coetusque hominum iure societatis quae civitates appellantur. Et si respublicae societatesque iure divino seu naturali sunt constitutae, potestates etiam sine quibus respublicae stare non possent. Idem de iure divino etiam, ut nullum dubium superesse possit, rationibus et testimoniis confirmabimus. Et primo quidem, Aristoteles 8 Physicorum gravia et levia a generante moveri asserit, non ob aliam causam quam ob naturalem illam inclinationem quam habent a generante et necessitatem ad motum. Si ergo Deus necessitatem istam atque inclinationem hominibus dedit, ut nisi in societate et sub alia potestate regente degere non possent, hoc ipsum Deo auctori acceptum referre necesse est. Quae enim apud omnes naturalia sunt, a Deo auctore naturae, sine dubio sunt; qui enim dat speciem seu formam, ut idem Aristoteles ait, dat ad speciem seu formam consequentia. Quamobrem etiam Paulus admonet: Qui potestati resistit, Dei ordinationi resistit ».*

également: « Celui qui résiste à l'autorité résiste à l'ordre établi par Dieu ». Pour comprendre l'argument de Vitoria, le plus important est de savoir que la *Physique* d'Aristote et les *Sentences* de Pierre Lombard en sont les principales références. C'est différent lorsqu'il s'agit de justifier que dans la nature les choses suivent un ordre et que c'est Dieu lui-même qui ordonne la nature et donne le pouvoir aux États et aux hommes.

Pour expliquer les remarques de Vitoria et procéder vers la conclusion, il faut définir en passant trois concepts propres à l'ensemble de son argument. Il s'agit des notions de cause efficiente, de droit naturel et de Dieu lui-même comme auteur de la nature. *Le concept de cause efficiente*, selon Vitoria, c'est-à-dire l'origine du pouvoir, est important pour établir les fondations de « l'État ». Donc, la cause efficiente, en d'autres termes, est ce qui produit cette entité, « le pouvoir civil » et est à son origine. La cause efficiente donne l'existence au pouvoir. S'il existe, son existence est immédiatement liée à Dieu son créateur. Donc, la cause efficiente est la force divine qui donne origine au pouvoir.<sup>13</sup> *Dieu comme auteur de la nature*, il y a deux façons de définir Dieu comme cause efficiente du pouvoir: la première façon consiste en Dieu comme cause immédiate de la nature. La deuxième façon consiste à considérer Dieu comme cause médiante, i.e., comme un acte distinct de la création, une donation spéciale par intervention de sa volonté dans la transmission du pouvoir spirituel. Dans ce cas, Vitoria utilise la notion de Dieu comme cause, auteur immédiat de la nature et donc du pouvoir civil: au moment de la création de la nature, il a créé l'être humain en lui donnant toutes les propriétés, les facultés et les droits, y compris les droits individuelles et le droit naturel nécessaire au développement et au perfectionnement de sa nature. *Le droit naturel*, pour Vitoria, le pouvoir public est constitué et ordonné par le droit naturel

---

<sup>13</sup> Cf., dans ce sens l'article de VALENZUELA-Vermehren, Luis. *The Origin and Nature of the State in Francisco de Vitoria's Moral Philosophy*. Ideas y Valores, Vol. LXII, n° 151, Bogotá, Colombia. Abril, 2013, pp. 81-1013. Voir page 94: «Power as essence comes from God but pertains fundamentally to the community. Power as existence, however, is the result of a concrete realization of that essential power in a concrete office ».

et c'est Dieu qui est l'auteur immédiat de ce droit naturel. Le droit naturel est une faculté (*facultas*) qui oblige les hommes à cause de sa rationalité d'être liés à Dieu. Enfin, l'idée de nature dans la conception de Vitoria est immédiatement liée à la notion de société civile qui a pour base un pouvoir (*potestas*) qui provient de Dieu créateur de la nature. Donc le pouvoir politique émane de Dieu et est transféré au peuple.

## V.

Loin d'être un travail exhaustif sur la conception de Dieu comme cause efficiente du pouvoir politique chez Vitoria, mon propos a été surtout celui d'examiner et contextualiser dans le cadre de la philosophie à la Renaissance, un ensemble d'arguments au tour d'un thème si peu exploré pour l'historiographie philosophique européenne: il s'agit de l'origine du pouvoir politique chez Vitoria.

Ma conclusion est donc, premièrement, que la théorie du pouvoir politique établi par Francisco de Vitoria est une théorie encadré dans une tradition lointaine de définitions et spéculations sur l'origine du pouvoir. Je suis convaincu que ce pouvoir émane de Dieu et a dans la Nature son origine immédiate. La source du pouvoir est Dieu. Mais, si son existence est immédiatement liée à Dieu, c'est parce que la nature va rendre possible cet enjeu. Deuxièmement, la théorie du pouvoir politique établi par Vitoria, dont la cause efficiente du pouvoir politique est Dieu, est loin d'être une théorie qui fait l'apologie de l'absolutisme, la monarchie ou d'un régime politique quelconque. C'est avant tout, une théorie, une analyse systématique du pouvoir dont le rôle principal c'est de définir l'origine et la nature de ce pouvoir. Vitoria ne peut pas figurer dans l'énumération des théoriciens du pouvoir absolutiste. Ma suggestion, désormais, c'est d'en l'interpréter comme un théologien en train d'établir les bases pour une nouvelle conception politique à partir des situations concrètes de son temps. Son insistance sur l'idée que le pouvoir n'appartient pas au roi ou à l'empereur mais à Dieu est la clef de voûte de sa doctrine et en-

quête sur l'origine divine du pouvoir politique. Il est clair qu'en utilisant la méthode de quatre causes aristotéliennes, Vitoria essaye d'établir une théorie d'origine du pouvoir politique dans un cadre que je vais nommer entre parenthèses « onto-politique » dont Dieu comme cause efficiente donne l'essence et la forme à ce pouvoir qui a aussi dans la Nature son origine. Donc, le complexe lien entre Dieu et Nature a chez Vitoria une conséquence assez remarquable dans l'analyse et constitution du pouvoir. Il n'a pas de pouvoir politique hors de la nature d'une façon immédiate et même médiata. Le pouvoir politique est une condition *sine qua non* et une conséquence naturelle de la création divine de l'homme et de la société civile. Francisco de Vitoria doit être lue comme un théologien qui parle de questions politiques tout court dans son temps, mais ses écrits sont très intéressants pour l'interprétation historiographique au tour de la notion de « pouvoir politique » et « fondements de l'État ».

## Bibliographie

BARBIER, Maurice. *La notion d'Etat chez Vitoria. Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, Genève, t. 61, n° 1, p. 7-21, 1999.

BERTINI, Giovanni Maria *Influencia de algunos renascentistas italianos en el pensamiento de Francisco de Vitoria: Conferencias*. Salamanca: Universidad de Salamanca, 1933.

GETINO, Alonso. *El Maestro Fr. Francisco de Vitoria: su vida, su doctrina e influencia*. Publicaciones de la Asociación Francisco de Vitoria. Madrid: Imprenta Católica, 1930.

GETINO, Alonso. *Fr. Francisco de Vitoria y el Renacimiento filosofico teologico del siglo XVI*. Madrid: Tip. De la Ver. De Arch., Bibl. Y Museos, 1914. (Olózaga, n. 1.).

GETINO, Alonso. *Relecciones teológicas del Maestro Fray Francisco de Vitoria*. Notas e introducción por el Fr. Luis G. Alonso Getino. Edición crítica, con facsimil de códices y ediciones príncipes, variantes, versión castellana. Madrid: Publicaciones de la Asociación Francisco de Vitoria –1933. Tomo 1. (Biblioteca Internacionalista de clásicos españoles).

GIACON, Carlo. *La seconda scolastica*. Vol. 1. Torino: Nimo Arago, 2001.



GROSSI, Paolo. *L'Europe du droit*: Traduit de l'italien par Sylvie Taussig. Paris: Éditions du Seuil, 2011.

MESTRE, Marina. "Francisco de Vitoria, lecteur de Machiavel?". In: ZANCARINI, Avec Jean-Claude; DESCENDRE, Romain; FOURNEL, Jean-Louis (coord.). *Langages, politique, histoire*. Lyon: ENS Éditions, 2015. p. 481-493.

QUINTO, Riccardo. *Scholastica: storia di un concetto*. Padova: Il Poligrafo, 2001.

PAGDEN, Anthony; LAWRANCE, Jeremy (ed). *Francisco Vitoria: Political Writings*. Cambridge: Cambridge University Press, 2007. (Cambridge texts in the history of political thought).

URBANOZ, Teofiolo (ed). *Obras de Francisco de Vitoria: elecciones teológicas*. Madrid: B.A.C, 1960. Edición crítica del texto latino, versión española. (Biblioteca de Autores Cristianos).

STRAUSS, Leo. *Direito Natural e História*. Tradução Bruno Costa Simões. São Paulo: Martins Fontes, 2014.

VALADARES, Jeferson da Costa. *Notas sobre o humanismo jurídico de Francisco de Vitoria e o ius communicationis em contexto*. *Synesis*, Rio de Janeiro, v. 8, n. 1, p. 101-120. jan./jun. 2016.

VALENZUELA-Vermehren, Luis. The Origin and Nature of the State in Francisco de Vitoria's Moral Philosophy. *Ideas y Valores*, Bogotá, Colombia, v. LXII, n. 151, p. 81-1013, abr., 2013.

VITORIA, Francisco. *Leçon sur le pouvoir politique*. Introduction, traduction et notes par Maurice Barbier. Paris: J. Vrin, 1980.

VITORIA, Francisco de. *De la loi, Commentaire de la Somme théologique (I-IIae, q. 90-108)*. Traduction, introduction et notes de Gaëlle Demelemestre. Paris: Ed. du Cerf, 2013.

## **Endereço Correspondência:**

Av. Pedro Calmon, 550 - Cidade Universitária, Rio de Janeiro - RJ, 21941-901